



## **LABEL EUROPÉEN DÉCERNÉ À DES PROJETS NOVATEURS DANS L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DES LANGUES**

### **Priorités européennes pour les prix du «label européen des langues» 2018-2020**

Les priorités européennes pour les prix du label européen des langues 2018-2020 se basent sur la communication de la Commission intitulée «Le développement des écoles et un enseignement d'excellence pour bien débuter dans la vie»<sup>1</sup>, adoptée en mai 2017, et sur la communication «Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne», adoptée en septembre 2017<sup>2</sup>. Elles reflètent également le réexamen en cours du Cadre européen des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, lancé en juin 2016<sup>3</sup>.

Dans sa communication sur le développement des écoles et un enseignement d'excellence, la Commission recense trois domaines dans lesquels une action est nécessaire et où un soutien au niveau européen peut contribuer à relever des défis majeurs: développer des écoles meilleures et plus inclusives, soutenir les enseignants et les chefs d'établissement en vue d'un enseignement et d'un apprentissage d'excellence, et améliorer la gouvernance des systèmes d'enseignement scolaire.

La communication relative aux régions frontalières invite à prendre des mesures pour promouvoir la mobilité transfrontalière et l'apprentissage des langues et améliorer ainsi la compétitivité et la cohésion des régions frontalières. Elle invite les États membres, les régions et les communes à exploiter les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie afin de renforcer les efforts visant à promouvoir le bilinguisme dans les régions frontalières.

Le Cadre européen des compétences clés définit les compétences nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi, notamment pour l'acquisition et l'utilisation des langues.

#### **1. Développer des écoles meilleures et plus inclusives et soutenir les enseignants et les chefs d'établissement pour gérer la diversité**

L'Europe compte un nombre croissant d'élèves dont la langue maternelle est différente de la langue d'enseignement<sup>4</sup>. Les chiffres indiquent que, pour donner aux jeunes élèves un bon départ dans leur parcours éducatif, il est essentiel d'enseigner dans leur langue maternelle<sup>5</sup>. Les compétences développées dans une langue sont en fait transférables à une autre langue moyennant une exposition suffisante aux deux langues et une motivation suffisante à apprendre<sup>6</sup>.

Les écoles qui acceptent la diversité linguistique et culturelle et qui soutiennent l'intégration ont un effet positif sur la capacité d'apprentissage de tous les enfants. Les

1 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM(2017) 248 final, 30.05.2017

2 Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, COM(2017) 534 final, 20.09.2017

3 L'adoption d'un cadre des compétences clés révisé est prévue pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2017

4 Commission européenne (2016), Education and Training Monitor 2016.

5 Voir UNESCO (2008), La langue maternelle, ça compte! La langue locale, clé d'un apprentissage efficace, Paris.

Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire: La place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire, Doc. 10837, rapport, 2006.

6 Cummins, J. (1981). «The role of primary language development in promoting educational success for language minority students». In: California State Department of Education (ed.), Schooling and Language Minority Students. A Theoretical Framework, Los Angeles, California State Department of Education.



écoles dans lesquelles les enfants sont intégrés plus rapidement aux classes ordinaires offrent davantage de possibilités de comprendre les cultures et d'apprécier la diversité par l'enseignement et l'apprentissage. En outre, une approche multilingue précoce en classe peut renforcer les capacités d'apprentissage de tous les enfants, quelles que soient leurs origines.

Une étude récente de la Commission<sup>7</sup> a fait apparaître que, alors que les élèves viennent parfois du monde entier et parlent une multitude de langues, le corps enseignant de la plupart des pays européens reste largement homogène et les enseignants ne possèdent, bien souvent, aucune expérience d'enseignement dans des environnements scolaires divers. La langue est un aspect de la diversité parmi d'autres, mais un aspect crucial étant donné que l'apprentissage est un processus éminemment linguistique. Si l'apprenant ne comprend pas la langue parlée en classe, tout type d'apprentissage est difficile.

Dans ce cadre, la formation des enseignants reste une priorité essentielle: il convient d'élaborer des stratégies visant à préparer les enseignants à des groupes d'élèves parlant différentes langues. Les systèmes éducatifs doivent donner aux enseignants la capacité de développer des stratégies adaptées pour l'enseignement et l'apprentissage, en particulier en ce qui concerne les langues, et les pousser à faire preuve d'empathie et à réfléchir à leurs propres convictions et différences culturelles.

## **2. Supprimer les obstacles linguistiques pour créer des régions frontalières plus dynamiques**

Les régions frontalières sont les lieux où l'intégration européenne devrait être ressentie de la façon la plus positive: étudier, se former, travailler, s'occuper de quelqu'un et faire des affaires par delà les frontières sont des activités qui devraient être possibles au quotidien, indépendamment de l'existence d'une frontière administrative nationale. Pourtant, au sein d'un même État membre, les régions frontalières sont généralement moins performantes sur le plan économique que les autres.

La communication relative aux régions frontalières souligne le fait que la langue est l'un des plus grands obstacles à la mobilité, aux échanges commerciaux et au développement transfrontaliers. L'Union encourage dès lors les projets qui favorisent l'apprentissage des langues et le bilinguisme dans les régions frontalières. La Commission mène une stratégie visant à donner à chaque citoyen la possibilité d'apprendre deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Idéalement, l'une de ces langues devrait être celle du pays voisin. La suppression des obstacles linguistiques permet de mieux profiter des possibilités d'emploi transfrontalières offertes par les régions frontalières, ce qui contribue à la croissance et à la prospérité. Pour les personnes qui apprennent les langues, les enseignants et les parents, cela peut constituer un facteur de motivation pour améliorer leurs compétences linguistiques et apporter une nouvelle dynamique à l'enseignement et à l'apprentissage des langues.

Les bonnes pratiques existantes concernant la promotion du bilinguisme au niveau régional dans les régions frontalières, qui consistent à mobiliser tous les secteurs de l'éducation, de l'éducation et l'accueil de la petite enfance à l'enseignement supérieur en

---

<sup>7</sup> Commission européenne (2017), Preparing teachers for diversity: the role of initial teacher education; disponible à l'adresse: [https://ec.europa.eu/education/news/20170510-diversity-teaching-report\\_en](https://ec.europa.eu/education/news/20170510-diversity-teaching-report_en)



passant par l'enseignement et la formation professionnels et les stages en entreprise, peuvent être une source d'inspiration.

---

Les projets d'apprentissage des langues proposés pour le prix du Label européen des langues devraient étudier comment relever les défis présentés ci-dessus et comment utiliser de nouvelles initiatives, des méthodes d'enseignement innovantes et les nouvelles technologies pour améliorer l'expérience d'apprentissage des langues par les jeunes, développer des écoles meilleures et plus inclusives ou motiver les habitants des régions frontalières à apprendre la langue du pays voisin. Les contributions pourraient inclure un large éventail de partenaires tels que les écoles (y compris les établissements d'enseignement et de formation professionnels), les autorités locales et régionales, les communes, la société civile, les médias, les centres socioculturels ou les musées.